Les Universités et l'enseignement supérieur dans l'espace européen de la connaissance

2001/2174(INI) - 23/05/2002

La commission a adopté le rapport d·initiative de Cristina GUTIÉRREZ CORTINES (PPE-DE, E) sur les universités et l'enseignement supérieur dans l'espace européen de la connaissance. En constatant au préalable que la liberté et l'autonomie des universités doivent demeurer des éléments fondamentaux de la société et du cadre institutionnel de l'Europe, la commission considère néanmoins qu·il est nécessaire de jeter les bases d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Ceci implique par conséquent un soutien accru de la part de l'UE aux universités, ce qui selon les députés serait parfaitement compatible avec le respect de la subsidiarité. Le rapport rappelle aussi que pour créer un espace européen commun il faut assurer une mobilité plus complète, ce qui demeure impossible sans une véritable reconnaissance des titres et des diplômes. Les États membres et les universités sont donc invités à prendre des mesures pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs qui entravent encore la mobilité et à adopter des systèmes rapides et souples de reconnaissance. Un assouplissement du statut des fonctionnaires, des professeurs et des chercheurs serait en outre souhaitable pour promouvoir l'intégration des professionnels et des experts. L·instauration d·une culture de qualité et des critères européens communs faciliterait également à la mobilité, ainsi que les propositions de la Commission visant à créer, en collaboration avec toutes les universités des États membres de l'UE, des études et des titres communs ou des examens de maîtrise européens. L'importance de l·apprentissage des langues étrangères au niveau universitaire est de même réitérée par les députés. En conclusion, les députés demandent que la Commission propose l'élaboration d'un Livre vert sur la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur qui entre autres devrait : - analyser la situation des universités européennes, leurs fonctions et les types d'études qu'elles proposent, - étudier les différents statuts et conditions de travail des enseignants, des chercheurs, des personnels administratifs et des étudiants, - identifier les programmes et les services publics communs que requièrent les universités comme centres d'enseignement et de recherche et dont la création faciliterait l'exercice de leurs fonctions.